

La convocation a été adressée individuellement le 21 juin à chaque Membre du Conseil d'Administration pour la réunion du 28 juin 2018.

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 28 juin 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-huit juin, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Aix-sur-Vienne, dûment convoqué, s'est réuni salle Pierre Desproges à la Mairie d'Aix sur Vienne, sous la vice-présidence de Martine CELAS.

Présents : René ARNAUD, Martine CELAS, Marie-Noëlle DUMOND, Christiane GADAUD, Annie LABRACHERIE, Gisèle MOREAU, Jean-Pierre BRUNET, Gérard BOYER, Raphaëlle VIGNERAS

Procédure de renouvellement d'un membre démissionnaire en cours

☞ Martine CELAS procède à l'appel des membres du Conseil d'Administration et demande si des remarques sont à formuler à propos du compte-rendu de la séance précédente. Aucune remarque n'étant formulée celui-ci est adopté.

☞ Suite aux achats d'alcool effectué par certains bénéficiaires de bons supermarché et après réflexion des membres du CCAS lors du Conseil d'Administration du 29 mars 2018, il a été décidé de modifier l'annexe 1 « règlement des aides facultatives du C.C.A.S. d'Aix sur Vienne ». Cette modification porte sur :

- La mise en place d'une attestation d'engagement à faire signer au bénéficiaire
- Les sanctions envisagées en cas de non-respect de ces engagements

Le Conseil d'Administration adopte les modifications apportées à l'annexe 1 du règlement intérieur du Centre Communal d'Action Sociale d'Aix sur Vienne (délibération n°2018/28).

☞ Suite au travail préalablement mené à la signature de la convention avec la Banque Alimentaire 87, 2 questions ont émergé lors de Conseil d'Administration :

- Le CCAS ne différencie pas l'aide octroyée en fonction de la composition familiale. Une personne seule ou une famille avec enfants bénéficiera du même montant d'aide alimentaire et se verra appliquer le même quota annuel. Est-il pertinent de moduler les aides ?
- Le nombre de domiciliations augmentant, est-il opportun d'imposer une durée de résidence minimum sur la commune afin de bénéficier de l'aide facultative délivrée par le CCAS ?

Pour répondre à ces deux questions, un état des lieux avait été présenté lors du Conseil d'administration du 06/02/2018 :

- Sur le nombre et l'évolution des demandes de domiciliation entre 2014 (3 domiciliations) et 2017 (9 domiciliations)
- Sur les préconisations de l'UNCCAS en matière de :
 - Modulation de l'aide en fonction de la composition familiale
 - Délai de carence avant octroi de l'aide facultative
- Sur le fonctionnement des CCAS d'Isle, Couzeix et Limoges, sur cette thématique.

Les membres du Conseil d'Administration ont sollicité la transmission d'éléments complémentaires permettant de mesurer l'impact qu'engendrerait une modification du règlement intérieur d'attribution des aides en fonction de la composition familiale et en fonction d'un délai de carence, à savoir :

- Les caractéristiques des bénéficiaires des aides CCAS afin de mieux cerner le public et de se rendre compte de la part que représentent les familles.
Marie-Amandine BAILLY, stagiaire en 1^{ère} année de BTS en Economie Sociale et Familiale présente l'étude aux membres du Conseil d'Administration.
- La part des personnes concernées si un délai de carence de 3 mois ou 6 mois était appliqué.
Véronique CHATARD donne les éléments suivants aux membres du conseil d'Administration :
 - Avec les dossiers de demande d'aide d'aujourd'hui, le CCAS a reçu 33 dossiers depuis le début de l'année. Seuls 3 dossiers, correspondent à des personnes présentes sur Aix sur Vienne depuis moins de 3 mois.

Le Conseil d'Administration remercie Marie-Amandine pour le travail accompli. Suite aux différents éléments abordés, les membres pensent qu'il n'est pas opportun de modifier le règlement intérieur.

☞ Véronique CHATARD présente les résultats de l'étude menée auprès des personnes de 60 ans et plus dans le cadre de la prévention de la perte d'autonomie. Le groupe de travail, lors de sa dernière réunion du 05 juin a émis des propositions d'actions et souhaite les soumettre aux membres du Conseil d'Administration pour avis avant de répondre à l'appel à projet de la Conférence des Financeurs.

Le Conseil d'Administration adopte le principe de s'engager sur les quatre actions correspondant aux axes 1 et 3 de l'appel à projet de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la perte d'autonomie de la Haute-Vienne, à savoir :

- Mise en place d'une navette 1 fois/semaine sur la Commune dans un cadre expérimental
- Organisation d'une journée sur le thème de la prévention routière à destination des adhérents des clubs et ouverte aux administrés de 60 ans et plus
- Constitution d'un réseau de bénévoles pour proposer des visites à domicile
- Organisation d'un temps de sensibilisation/information, au sein des associations d'aînés, sur l'existence et les missions de l'Espace Public Numérique

Les membres du Conseil d'Administration pensent qu'il serait intéressant que la ville communique sur sa volonté de mettre en place ces actions notamment lors :

- Des assemblées générales d'associations aixoises
- Du repas des aînés de la Commune
- De la Conférence débat sur le thème du « bien vieillir » qui est programmée le 25 octobre 2018 à Aix/Vienne par l'association CAP Limousin Poitou Charentes.

☞ Véronique CHATARD présente les différents devis reçus ainsi que les présentations de colis confectionnés par les fournisseurs suivants :

- Valette Foie Gras
- Colis Gourmands
- Cellier du Périgord
- Déco jus
- TASSIE Apiculteur

L'objectif étant de ne pas dépasser, comme les années précédentes, le budget de 15 € pour un colis personne seule et 18 € pour un colis couple.

Les membres du Conseil d'Administration effectueront leur choix définitif lors du prochain conseil.

☞ Véronique CHATARD présente les dossiers de demande d'aide :

N° dossier	QF	DEMANDE	AVIS	AIDE ACCORDEE
<i>1/28.06.2018 Délibération 2018/30</i>		Demande d'aide pour frais de déménagement Demande : 780 €	Accord partiel	<i>150 € versés à l'intéressé</i>
<i>2/28.06.2018 Délibération 2018/31</i>	324	Demande d'aide au séjour spécialisé Demande 100 €	accord	<i>100 € versés à l'APF</i>
<i>3/28.06.2018 Délibération 2018/32</i>	405	Demande d'aide au séjour spécialisé Demande 100 €	Accord partiel	<i>50 € versés au Foyer Handas</i>
<i>4/28.06.2018 Délibération 2018/33</i>	409	Demande d'aide au séjour spécialisé Demande 100 €	Accord partiel	<i>50 € versés au Foyer Handas</i>
<i>5/28.06.2018 Délibération 2018/34</i>	284	Demande d'aide pour un impayé EDF d'un ancien logement Demande 157.41 €	Accord	<i>157.41 € versés à INTRUM</i>
<i>6/28.06.2018 Délibération 2018/35</i>	345	Demande d'aide à vivre Demande 300 €	Accord partiel	<i>200 € versés à l'intéressée</i>
<i>7/28.06.2018 Délibération 2018/36</i>	859	Demande d'aide pour honoraire d'une évaluation psychiatrique Demande 190 €	Accord	<i>190 € versés à l'expert</i>
<i>8/28.06.2018 Délibération 2018/37</i>	405	Demande d'aide pour un séjour spécialisé Demande 100 €	Accord partiel	<i>50 € versés à l'intéressé</i>
<i>9/28.06.2018 Délibération 2018/38</i>		Demande de domiciliation	Accord	<i>Domiciliation pour un an</i>
<i>10/28.06.2018 Délibération 2018/39</i>	470	Demande d'aide pour impayé d'eau Demande 300 €	Accord partiel	<i>200 € versés à INTRUM</i>
<i>11/28.06.2018 Délibération 2018/40</i>	494	Demande d'aide pour impayé loyer et charges locatives Demande 300 €	Accord partiel	<i>200 € versés à SCI TARN JPBA</i>

☞ L'ordre du jour étant épuisé, Mme Martine CELAS clôt la séance.

